

Conditions générales de vente

Cluster unique en France, le Pôle Culture & Patrimoines est un outil de coopération, de développement économique et d'attractivité territoriale.

Dédié aux industries créatives, culturelles et patrimoniales, il déploie un programme d'actions : conseil, accompagnement, promotion, animation, rencontres inter-entreprises.

Depuis 2019, le Pôle détient un numéro d'agrément qui lui permet de proposer un ensemble de formations à l'attention des professionnels qui souhaitent améliorer leurs pratiques et faire évoluer leurs métiers.

Les formations ont lieu principalement sur Arles au sein de son lieu d'accueil d'entreprises « Les Ateliers du Pôle », dédié à l'ensemble des membres du cluster.

Le Pôle vous offre un large éventail de formations. Il est possible d'organiser des formations sur mesure et nous sommes à votre écoute pour proposer des journées répondant à vos besoins.

L'offre du Pôle se décline à travers trois axes thématiques

➤ Le patrimoine

Tarif < Le prix par stagiaire est indiqué sur chaque fiche de formation.

Ce prix Hors Taxe comprend les frais de formation, les supports de cours remis à chaque participant et les repas du midi* pour les sessions organisées dans nos locaux à Arles. Les sessions en entreprise sont personnalisables et établies sur devis.

Moyens de paiement < Par virement ou chèque à l'ordre de Pôle ICP. La facture sera adressée, en fonction de la prise en charge par l'OPCO ou par l'entreprise, avant ou à l'issue du stage.

Annulation < En cas d'annulation du participant : les demandes d'annulation seront formulées par écrit (e-mail ou courrier).

Elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 20 jours ouvrés avant la formation.

La facturation de 50% du règlement normal sera facturée en cas d'annulation entre 19 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation. En cas de désistement inférieurs à 10 jours ouvrés ou en cas d'absence totale ou partielle à la formation, celle-ci sera facturée en totalité.

➤ La culture

La structure à laquelle appartient le participant fait prendre en charge les coûts par son OPCO, la demande de prise en charge devra être réalisée avant la formation de la part de l'employeur, et les informations sur la prise en charge ainsi que les coordonnées de l'OPCO devront être renseignées lors de l'inscription.

Organisation < Seules les inscriptions faisant l'objet d'un devis signé seront prises en compte. Le signataire de la convention, déclare avoir lu et accepté les conditions générales d'inscription lors de l'inscription, notamment les conditions d'annulation.

Dès la validation de l'inscription, chaque stagiaire reçoit un mail comprenant la convocation, le programme détaillé et le livret d'accueil. Une fiche de suivi et une attestation de présence sera fournie en fin de stage.

Le stagiaire et le prescripteur seront amenés à remplir une fiche d'évaluation de la formation dispensée dans le cadre de notre démarche d'amélioration de la qualité.

** si précisé dans le bulletin*